



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 mars 2006 — N° 8

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 mars 2006, sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure présentées par Mme Harel, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Thériault (Masson), M. Lelièvre (Gaspé), M. Létourneau (Ungava), Mme Richard (Duplessis), M. Valois (Joliette), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Jutras (Drummond), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Bergeron (Verchères), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. St-André (L'Assomption), Mme Caron (Terrebonne), M. Bourdeau (Berthier), M. Côté (Dubuc), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Dufour (René-Lévesque), M. Turp (Mercier) et Mme Beaudoin (Mirabel).

À la fin de son intervention, Mme Champagne (Champlain) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour
l'abandon des aînés.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

28 mars 2006

À 12 h 09, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 6 Loi modifiant la Loi sur le Barreau

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal

La motion est adoptée.

28 mars 2006

M. Simard (Richelieu) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 194 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2005.

(Dépôt n° 96-20060328)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 :

- Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec ;
(Dépôt n° 97-20060328)
- Ordre professionnel des diététistes du Québec ;
(Dépôt n° 98-20060328)
- Ordre des sages-femmes du Québec ;
(Dépôt n° 99-20060328)
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ;
(Dépôt n° 100-20060328)
- Ordre des urbanistes du Québec.
(Dépôt n° 101-20060328)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Les états financiers d'Intermont inc. et de Mont Orford inc. de 2000 à 2004, accompagnés d'un avis, en date du 28 mars 2006, transmis par Mme Liliane Côté Aubin, responsable de l'accès à l'information au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant la communication de renseignements financiers.

(Dépôt n° 102-20060328)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Les notes pour l'allocution de M. Sam Hamad, alors ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dans le cadre de l'inauguration officielle du nouveau Jardin zoologique de Québec, le 12 juin 2003.

(Dépôt n° 103-20060328)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *La sécurité routière au Québec : les cellulaires au volant, la vitesse excessive, les motocyclistes et les conditions hivernales*.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la nutrition qui se déroule jusqu'à la fin mars, sous le thème *Misez sur saveur et santé, partout où vous allez !* Ce mois de sensibilisation vise à encourager les consommateurs à faire des choix alimentaires sains, partout où ils vont : à l'école, au travail, au restaurant, dans les centres d'achats et les lieux de divertissements.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du théâtre qui se tient chaque année le 27 mars.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

28 mars 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault (Rousseau), M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la
Semaine québécoise du commerce de détail qui se déroule du
26 mars au 1^{er} avril 2006.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure présentées par Mme Harel, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Thériault (Masson), M. Lelièvre (Gaspé), M. Létourneau (Ungava), Mme Richard (Duplessis), M. Valois (Joliette), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Jutras (Drummond), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Bergeron (Verchères), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer

28 mars 2006

(Matapédia), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. St-André (L'Assomption), Mme Caron (Terrebonne), M. Bourdeau (Berthier), M. Côté (Dubuc), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Dufour (René-Lévesque), M. Turp (Mercier), Mme Beaudoin (Mirabel) et Mme Champagne (Champlain).

À la fin de son intervention, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale condamne sans réserve le gouvernement libéral qui embrigade les services de communications gouvernementaux et qui multiplie les slogans afin de vendre à la population québécoise son piètre bilan.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a reçu deux demandes de débat de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à M. Després, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, concernant la fermeture du zoo de Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bergeron (Verchères) à M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant la vente du Mont Orford.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, ces débats sont reportés à la fin de la séance du mercredi 29 mars 2006.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Le débat terminé, l'Assemblée procède aux votes sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture.

Est d'abord mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Harel, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

28 mars 2006

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral, et plus particulièrement le premier ministre, pour avoir renié ses engagements pris à l'endroit de la population québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour: **36** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à présenter un plan pour faire face au choc démographique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 2 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Thériault (Masson). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral qui ne s'est pas encore engagé à faire entériner la réforme du mode de scrutin par la population québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour: **34** Contre: **64** Abstention: **0**

28 mars 2006

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Lelièvre (Gaspé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui a sabré dans le service de perception des pensions alimentaires administré par Revenu Québec.

La motion est rejetée.

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Létourneau (Ungava). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sérieusement le gouvernement libéral pour son indifférence et son incompréhension face aux réalités des nations autochtones et du développement du Nord québécois.

La motion est rejetée.

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Richard (Duplessis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ne pas avoir donné suite à la Politique de transport maritime et fluvial.

La motion est rejetée.

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Valois (Joliette). Cette motion se lit comme suit :

28 mars 2006

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour sa mollesse et son manque de leadership en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Dion (Saint-Hyacinthe). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui s'avère incapable de jouer un rôle exemplaire en matière de promotion et de défense de la langue française et refuse d'accorder à l'Office de la langue française les ressources suffisantes pour remplir adéquatement sa mission.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 5 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Vermette (Marie-Victorin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour sa mauvaise gestion du développement du gouvernement en ligne exposée dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

28 mars 2006

(Vote n° 6 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Jutras (Drummond). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ne pas avoir respecté ses engagements à l'égard des municipalités québécoises.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour n'avoir toujours pas investi les sommes nécessaires pour soutenir l'application des principes de développement durable dans le développement de l'agro-environnement.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 8 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Bergeron (Verchères). Cette motion se lit comme suit :

28 mars 2006

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement les actions prises par le gouvernement libéral qui vont à l'encontre de la stratégie québécoise qui fixe à 8 % la superficie totale à atteindre par la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 9 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Maltais (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir relégué la capitale nationale au dernier rang de ses priorités au cours des trois dernières années.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 10 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Doyer (Matapédia). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à gérer la crise au sein de l'industrie forestière.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 11 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

28 mars 2006

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son incapacité à donner suite aux recommandations du Vérificateur général quant à la non-utilisation des principes comptables généralement reconnus.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 12 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. St-André (L'Assomption). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour l'absence de mesure concrète visant à préparer le Québec au choc démographique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 13 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Caron (Terrebonne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son retard inexcusable à déposer une politique en condition féminine.

La motion est rejetée par le vote suivant :

28 mars 2006

(Vote n° **14** en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Bourdeau (Berthier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour le retard inadmissible de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, ainsi que pour les hausses de tarifs et les coupures dans les programmes gouvernementaux qui affectent tout particulièrement les jeunes.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **15** en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Côté (Dubuc). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui s'avère incapable de faire preuve de leadership, en matière de lois professionnelles, dans les nombreux dossiers en attente depuis 2003.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **16** en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

28 mars 2006

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Morin (Nicolet-Yamaska). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour sa négligence dans l'entretien des routes de la région du Centre-du-Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 17 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Lefebvre (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral qui a sabré dans les budgets d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants malgré une hausse des niveaux d'immigration au cours des trois dernières années.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 18 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Dufour (René-Lévesque). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour l'attitude de confrontation à l'égard des travailleurs syndiqués québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

28 mars 2006

(Vote n° 19 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par M. Turp (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'inertie et le manque de transparence du gouvernement en matière de culture et de communications.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 20 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Beaudoin (Mirabel). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral qui, par ses hausses de tarifs, appauvrit les retraités du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 21 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Champagne (Champlain). Cette motion se lit comme suit :

28 mars 2006

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour
l'abandon des aînés.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 22 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure présentée par Mme Lemieux,
leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne sans réserve le
gouvernement libéral qui embrigade les services de
communications gouvernementaux et qui multiplie les slogans
afin de vendre à la population québécoise son piètre bilan.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour: **37** Contre: **61** Abstention: **0**

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement,
M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée procède à l'adoption du
quart des crédits, en vertu des articles 280 et 281 du Règlement, et ce, selon les modalités
suivantes :

QUE, dès l'adoption de la présente motion, l'Assemblée
se constitue en commission plénière et que l'étude des crédits
s'effectue selon les modalités et l'ordre suivants :

QUE, pour une durée de 60 minutes, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale échange avec les députés de l'opposition ;

QU'immédiatement après, et ce pour une durée de 60 minutes, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, échange avec les députés de l'opposition ;

QUE par la suite, et ce pour une durée de 60 minutes, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation échange avec les députés de l'opposition ;

QU'ensuite, et ce pour une durée de 60 minutes, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune échange avec les députés de l'opposition ;

QUE subséquemment, et ce pour une durée de 60 minutes, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés de l'opposition ;

QU'immédiatement après, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2006-2007 ;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport ainsi que sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement ;

QU'enfin, et ce conformément au deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue pour que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes ;

28 mars 2006

QUE les remarques préliminaires concernant chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient réparties de la façon suivante : cinq minutes à chaque groupe parlementaire et deux minutes aux députés indépendants ;

QUE malgré les heures prévues pour l'ajournement de l'Assemblée, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce qu'elles aient complété le présent mandat ;

QUE la présente motion ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement ;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

À 17 h 17, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 25.

Étude en commission plénière

La commission plénière étudie les crédits provisoires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007.

Le débat terminé, les crédits provisoires pour l'année financière 2006-2007 sont adoptés à la majorité des voix.

28 mars 2006

Mme la présidente de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 12 615 358 600,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2006-2007, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté.

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 3, Loi n° 1 sur les crédits, 2006-2007 ;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté ;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 3, Loi n° 1 sur les crédits, 2006-2007, est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2006-2007, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

28 mars 2006

À 22 h 48, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 mars 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

28 mars 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure présentée par Mme Harel, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 1)

POUR - 36

Arseneau	Côté	Legault	St-André
Beaudoin	Cousineau	[Rousseau]	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	[Masson]
Bergeron	Dion	Lemieux	Turp
Bertrand	Dionne-Marsolais	Létourneau	Valois
Bouchard	Doyer	Maltais	
[Vachon]	Dufour	Morin	
Caron	Dumont	[Nicolet-Yamaska]	
Champagne	Girard	Papineau	
Charbonneau	Grondin	Pinard	
Charest	Harel	Robert	
[Rimouski]	Légaré	Simard	

CONTRE - 61

Audet	Charlebois	Hamad	Normandeau
Bachand	Cholette	Hamel	Ouimet
[Arthabaska]	Clermont	James	Paquet
Bachand	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
[Outremont]	Corbeil	Kelley	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bergman	Delisle	Legault	Rioux
Bernard	Descoteaux	[Chambly]	Soucy
Bernier	Després	Lessard	Théberge
Blackburn	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bordeau	Dupuis	MacMillan	[Anjou]
Brodeur	Fournier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gabias	Marsan	Vallières
[Sherbrooke]	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
Charest	Gaudet	Moreau	Whissell
[Matane]	Gautrin	Morin	
		[Montmagny-L'Islet]	

Sur la motion de censure présentée par M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 2)

POUR - 37

Arseneau	Côté	Legault	St-André
Beaudoin	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Bergeron	Dion	Lemieux	Tremblay
Bertrand	Dionne-Marsolais	Létourneau	Turp
Bouchard	Doyer	Maltais	Valois
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Morin	
Caron	Dumont	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Champagne	Girard	Papineau	
Charbonneau	Grondin	Pinard	
Charest	Harel	Robert	
<i>[Rimouski]</i>	Légaré	Simard	

CONTRE - 61

Audet	Charlebois	Hamad	Normandeau
Bachand	Cholette	Hamel	Ouimet
<i>[Arthabaska]</i>	Clermont	James	Paquet
Bachand	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Kelley	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bergman	Delisle	Legault	Rioux
Bernard	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Bernier	Després	Lessard	Théberge
Blackburn	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Dupuis	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Fournier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gabias	Marsan	Vallières
<i>[Sherbrooke]</i>	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
Charest	Gaudet	Moreau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

Sur la motion de censure présentée par M. Thériault (Masson) :

(Vote n° 3)

POUR - 34

Arseneau	Charest	Harel	Pinard
Beaudoin	<i>[Rimouski]</i>	Legault	Robert
Bédard	Côté	<i>[Rousseau]</i>	Simard
Bergeron	Cousineau	Lelièvre	St-André
Bertrand	Deslières	Lemieux	Thériault
Bouchard	Dion	Létourneau	<i>[Masson]</i>
<i>[Vachon]</i>	Dionne-Marsolais	Maltais	Tremblay
Caron	Doyer	Morin	Turp
Champagne	Dufour	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Valois
Charbonneau	Girard	Papineau	

CONTRE - 64

Audet	Cholette	Hamad	Normandeau
Bachand	Clermont	Hamel	Ouimet
<i>[Outremont]</i>	Copeman	James	Paquet
Bachand	Corbeil	Jérôme-Forget	Paquin
<i>[Arthabaska]</i>	Couillard	Kelley	Pelletier
Beauchamp	Courchesne	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Delisle	L'Écuyer	Reid
Bergman	Descoteaux	Légaré	Rioux
Bernard	Després	Legault	Soucy
Bernier	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Théberge
Blackburn	Dumont	Lessard	Thériault
Bordeleau	Dupuis	Loiselle	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Fournier	MacMillan	Tomassi
Charest	Gabias	Marcoux	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vien
Charest	Gaudet	Mercier	Whissell
<i>[Sherbrooke]</i>	Gautrin	Moreau	
Charlebois	Grondin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

Sur la motion de censure présentée par M. Valois (Joliette) :

(Vote n° 4)

POUR - 37

Arseneau	Côté	Legault	St-André
Beaudoin	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Bergeron	Dion	Lemieux	Tremblay
Bertrand	Dionne-Marsolais	Létourneau	Turp
Bouchard	Doyer	Maltais	Valois
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Morin	
Caron	Dumont	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Champagne	Girard	Papineau	
Charbonneau	Grondin	Pinard	
Charest	Harel	Robert	
<i>[Rimouski]</i>	Légaré	Simard	

CONTRE - 61

Audet	Charlebois	Hamad	Normandeau
Bachand	Cholette	Hamel	Ouimet
<i>[Arthabaska]</i>	Clermont	James	Paquet
Bachand	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Kelley	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bergman	Delisle	Legault	Rioux
Bernard	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Bernier	Després	Lessard	Théberge
Blackburn	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Dupuis	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Fournier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gabias	Marsan	Vallières
<i>[Sherbrooke]</i>	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
Charest	Gaudet	Moreau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

28 mars 2006

Sur la motion de censure présentée par M. Dion (Saint-Hyacinthe) :

(Vote n° 5)

(Identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par Mme Vermette (Marie-Victorin) :

(Vote n° 6)

(Identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Jutras (Drummond) :

(Vote n° 7)

(Identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 8)

(Identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 9)

(Identique au vote n° 4)

Sur la motion de censure présentée par Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 10)

POUR - 37

Arseneau	Côté	Legault	St-André
Beaudoin	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Bergeron	Dion	Lemieux	Tremblay
Bertrand	Dionne-Marsolais	Létourneau	Turp
Bouchard	Doyer	Maltais	Valois
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Morin	
Caron	Dumont	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Champagne	Girard	Papineau	
Charbonneau	Grondin	Pinard	
Charest	Harel	Robert	
<i>[Rimouski]</i>	Légaré	Simard	

CONTRE - 61

Audet	Charlebois	Hamad	Normandeau
Bachand	Cholette	Hamel	Ouimet
<i>[Arthabaska]</i>	Clermont	James	Paquet
Bachand	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Kelley	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Béchar	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bergman	Delisle	Legault	Rioux
Bernard	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Bernier	Després	Lessard	Théberge
Blackburn	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Dupuis	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Brodeur	Fournier	Marcoux	Tomassi
Charest	Gabias	Marsan	Vallières
<i>[Sherbrooke]</i>	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
Charest	Gaudet	Moreau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

28 mars 2006

Sur la motion de censure présentée par Mme Doyer (Matapédia) :

(Vote n° 11)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) :

(Vote n° 12)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. St-André (L'Assomption) :

(Vote n° 13)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par Mme Caron (Terrebonne) :

(Vote n° 14)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. Bourdeau (Berthier) :

(Vote n° 15)

(Identique au vote n° 10)

28 mars 2006

Sur la motion de censure présentée par M. Côté (Dubuc) :

(Vote n° 16)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. Morin (Nicolet-Yamaska) :

(Vote n° 17)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 18)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. Dufour (René-Lévesque) :

(Vote n° 19)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par M. Turp (Mercier) :

(Vote n° 20)

(Identique au vote n° 10)

28 mars 2006

Sur la motion de censure présentée par Mme Beaudoin (Mirabel) :

(Vote n° 21)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par Mme Champagne (Champlain) :

(Vote n° 22)

(Identique au vote n° 10)

Sur la motion de censure présentée par Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 23)

(Identique au vote n° 10)